

L'automobile, un indispensable pour les trajets professionnels !

Selon une récente étude publiée par Ipsos et Vinci-Autoroutes, 75% des actifs prennent seuls leur voiture pour aller travailler chaque jour*. Ce rappel est essentiel, alors que le projet de Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a été définitivement adopté.

Comment dès lors aider ces actifs dans leur mobilité alors qu'ils semblent encore très attachés à leur véhicule pour se rendre chaque jour sur leur lieu de travail ? En milieu périurbain et rural, **ils sont respectivement 62% et 77% à pointer un manque d'alternative crédible au véhicule individuel**. L'usage de ce dernier, incontournable, doit donc évoluer pour réduire les temps de trajet et optimiser l'utilisation de chaque véhicule pour réduire l'impact écologique de ces derniers.

Mieux utilisés, les véhicules particuliers ainsi que les flottes automobiles des entreprises, qui offrent des avantages en nature significatifs aux collaborateurs, pourraient contribuer à réduire le coût du véhicule individuel en milieu rural et périurbain (voire même urbain) et abaisser significativement le trafic. Le dialogue entre entreprises, agglomérations et collectivités locales est dans ce cadre capital.

Rapprocher entreprises et collectivités locales...

La priorité est que les entreprises et collectivités intensifient leur dialogue, afin de permettre au covoiturage de poursuivre son développement et jouer son rôle de complément essentiel des infrastructures de transports publics. Trouver et motiver des covoiturageurs réguliers est aujourd'hui un challenge : manque d'aires de partage, horaires de travail incompatibles, difficulté à favoriser le contact entre ceux qui peuvent assurer le transport et passagers potentiels, etc.

Bien qu'en vogue et bien ancré dans les esprits, le covoiturage ne serait utilisé au moins une fois par semaine que par 15% des actifs selon l'étude d'Ipsos. Tous les autres véhicules n'emmènent donc qu'une seule personne sur son lieu de travail chaque jour, alimentant les embouteillages à l'entrée des villes, et leur coût d'usage (entretien, carburant, etc.) ne repose que sur une seule personne, ce qui, avec la hausse des carburants, pèse de plus en plus sur les budgets des ménages.

Le dialogue entre entreprises et collectivités locales fait pourtant ses preuves. L'étude du Think tank **Les Clés de la Mobilité** pour Athlon publiée en début d'année, a démontré que deux grandes villes sur trois dialoguaient avec ses entreprises pour faciliter la mobilité des actifs. Lyon, par exemple, coordonne des plans de déplacement inter-entreprises dans 17 de ses zones d'activité pour organiser le covoiturage, mutualiser des données, etc.

Et Roubaix réunit 4 fois par an les sociétés de son territoire pour écouter leurs besoins et réorganiser les transports en conséquence, tandis qu'Avignon offre un accompagnement personnalisé à chaque entreprise pour leur plan de développement entreprise et leur plan de mobilité.

Ensemble, entreprises et collectivités sauront trouver des solutions adaptées à chaque territoire, voire à chaque zone d'activité. Ce dialogue doit être encouragé par la loi LOM, toutes collectivités confondues. D'autant plus que le nombre de véhicules loués par les entreprises et mis à disposition de leurs salariés ne cesse d'augmenter : **plus d'1,8 million en circulation au 1er trimestre 2019, en croissance de 6,3% par rapport à l'année précédente, selon le SESAMId.**

*Etude Ipsos-Vinci Autoroutes « Les Français et les fractures de mobilité dans les territoires » (mars 2019).

... et favoriser un plus grand partage des véhicules individuels

Ce dialogue doit être approfondi jusqu'à porter sur l'articulation entre le véhicule individuel et le véhicule partagé. Selon Ipsos, **46% des actifs auraient au moins une solution de transports en commun à disposition...** mais ne l'utilisent pas car ils estiment qu'il manque des arrêts à proximité de leur domicile ou de leur travail, ou qu'ils pensent que prendre le bus ou le train doublerait leur temps de trajet, etc.

Créons donc plus d'emplacements avant l'entrée des autoroutes et des voies rapides pour que puissent s'y retrouver les covoitureurs. Et à partir de ces zones de rassemblement, développons à un tout autre niveau notre réseau actuel de bus sur voie rapide : 7 actifs sur 10 n'utiliseraient plus leur véhicule individuel que pour emprunter ces lignes si elles étaient fiables, régulières et financièrement attractives selon l'étude d'Ipsos.

Réservons également au passage une voie sur les autoroutes et voies rapides à ces véhicules partagés et autocars pour encourager leur usage comme cela a été suggéré récemment par la Mairie de Paris concernant le périphérique de la capitale. Parallèlement, favorisons le développement des applications de covoiturage au sein même des entreprises avec des modules dédiés à chaque société ou sites de ces mêmes sociétés. La transformation digitale des entreprises passe aussi par de tels développements.

À court terme, ces solutions sont primordiales pour que la mobilité ne soit plus vécue comme un frein à l'emploi, ni comme une perte de temps et de moyens. La loi LOM est l'opportunité idéale pour encourager une utilisation partagée du véhicule « individuel » et des véhicules dits « de fonction », et cela ne peut que profiter à chacun d'entre nous et contribuera à rendre les déplacements urbains et péri-urbains que plus agréables, avec un trafic beaucoup plus fluide aux abords des grandes métropoles.

À nous et à vous de jouer : les Clés sont ouvertes.



Bruno Morizur
Président des Clés de la Mobilité